



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'agriculture et de la nature
Service des améliorations structurelles et de la production
Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)

Schwand 17
3110 Münsingen
+41 31 636 14 00
info.asp.lanat@be.ch
www.be.ch/oan

Demande d'aide financière pour l'agriculture pour les personnes morales et les sociétés de personnes

Merci de cocher ce qui convient

A. Informations générales

Nom: _____

Siège: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____

Nombre de membres: _____

Forme juridique: _____

Personne responsable du projet

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

NPA: _____ Localité: _____ Courriel: _____

Fonctionnaires

Nom	Prénom	Adresse/Localité	Fonction

B. Mesures

- Mesure de construction pour la transformation du lait (Crédit d'investissement / Contribution)
- Mesure de construction pour les bâtiments alpestres (Crédit d'investissement / Contribution)
- Mesure de construction pour le reste
- Acquisition collective de machines
- Création d'une organisation d'entraide agricole
- Frais résiduels relatifs à des mesures d'amélioration du sol
- Petites entreprises artisanales

Description du projet:

Coûts du projet: CHF _____

C. Indications financières (état actuel)

Fortune (liquidités, placements)

Type	Montant en CHF

Dettes (hypothèques, crédits d'investissement, emprunts privés, etc.)

Créancier	Montant en CHF

Coordonnées (nom et adresse)

Banque souhaitée: _____

Etude de notaire souhaitée: _____

Etablissement fiduciaire (immobilier) souhaité: _____
(Banque ou aménagiste/architecte)

D. Documents complémentaires

Les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande:

- Les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande
- Copie des statuts ou du contrat de société en vigueur
- Plans du projet et devis des coûts (pour les mesures de construction)
- Financement prévu (plan de financement)

E. Déclaration du/de la requérant-e

1. Secret de fonction et secret professionnel : les organes du Service des améliorations structurelles et de la production ainsi que la Fondation bernoise de crédit agricole sont tenus au secret de fonction. Le/la requérant-e ou son/sa conjoint-e autorise tous les établissements financiers, les professionnels, les services et autorités publics tenus au secret de fonction et au secret professionnel à fournir toute sorte de renseignements au Service des améliorations structurelles et de la production ainsi qu'à la Fondation bernoise de crédit agricole.
2. Indications et documents : vous prenez acte de ce que votre demande ne sera pas traitée tant que les documents demandés ne seront pas complets ou clarifiés. La demande sera rejeté si vous fournissez sciemment des indications fausses, prêtant à confusion ou incomplètes.
3. Début des travaux et acquisitions : le/la requérant-e ne peut mettre en chantier les travaux et faire des acquisitions que lorsque la décision ou la convention relative à l'octroi de l'aide à l'investissement est exécutoire et que l'autorité cantonale compétente a accordé l'autorisation requise (ne vaut pas en cas de coûts restants relatifs à des mesures d'amélioration du sol). Il n'est pas octroyé d'aide à l'investissement en cas de mise en chantier ou d'acquisition anticipées sans autorisation écrite préalable (art. 31 OAS du 7 décembre 1998).
4. Lorsque des contributions sont demandées pour des mesures de construction, le mode de construction en bois doit faire partie des possibilités étudiées et, si possible, la réalisation doit recourir au bois indigène conformément à l'article 5 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (OCFo).

Toutes les indications fournies au Service des améliorations structurelles et de la production et à la Fondation bernoise de crédit agricole sont traitées de façon strictement confidentielle.

Par votre signature, vous déclarez expressément votre accord avec les points susmentionnés.

Lieu, date _____

Signatures

_____ Fonction: _____

_____ Fonction: _____

Remarques
